



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

007-2026 – CONCOURS PHOTO AMATEUR - REMISE DE PRIX AUX LAURÉATS

9.1.5 Divers

Mme FOURNIER présente ce dossier

Dans sa volonté de soutenir les pratiques artistiques amateurs et notamment photographiques, la mairie de Mehun-sur-Yèvre propose depuis sept ans un concours photos amateur.

Le service culture-animations et tourisme organise l'exposition place du 14 juillet, tout au long de l'été, les 12 clichés sélectionnés seront exposés. Ce concours photo sera ouvert, sur inscription, dès le début du mois de février via les supports de communication de la ville.

Il est proposé de décerner des prix afin d'accroître la participation. Les prix récompensent l'originalité du sujet ainsi que la valeur technique et artistique des clichés.

Les prix proposés, récompensant deux catégories, sont les suivants :

- Catégorie jeune de 10 à 17 ans

1er prix : un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2e prix : un abonnement offert d'un an à la bibliothèque de Mehun-sur-Yèvre

3e prix : Deux entrées offertes pour le musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine.)

- Catégorie adulte à partir de 18 ans.

1er prix : Un bon d'achat de 25 euros à Cultura

2e prix : Deux entrées offertes pour « Crime en château »

3e prix : Deux entrées offertes pour le musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine)

Les lauréats seront désignés par un jury composé d'élus et de professionnels du secteur des arts visuels.

Le prix est doté d'une récompense de 50 euros de bons d'achats Cultura soit 25 euros à chacun des lauréats de chaque catégorie, financé par la commune, de quatre billets d'entrées au musée Charles VII (Château et Pôle de la Porcelaine), de deux entrées à « crime en château » et d'un abonnement annuel à la bibliothèque Alain-Fournier de Mehun-sur-Yèvre.

Ce concours photo se perpétuera chaque année à la même période avec les mêmes récompenses.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Culture, Tourisme, Manifestations, communication, Enseignements Artistiques » du 20 janvier 2026.

Le Conseil municipal, à l'unanimité et après débat, accepte la proposition ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / Février / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>